

2025

UNE GOUVERNANCE DÉSORMAIS ÉLUE

**Installation de la première
Assemblée des Représentants**



Sommaire

MOT DE LA MINISTRE DE TUTELLE	03
MOT DU PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENT	04
01 - UNE ANNÉE CHARNIÈRE	06
02 - PREMIÈRE ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS	08
03 - GOUVERNANCE ET ORGANISATION	11
04 - NOS MISSIONS	15
05 - 2025 EN CHIFFRES	21
06 - LES RÉALITÉS DU TERRAIN	27
07 - COMMUNICATION, PROJETS ET PRÉSENCE SUR LE TERRAIN	46
08 - FINANCES	55
09 - PERSPECTIVES 2026	59



MOT DE

LA MINISTRE DE TUTELLE

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de la publication du rapport annuel 2025 de la Commission des Psychologues, en tant que Ministre de tutelle.

Il y a un peu plus d'un an, nous évoquions une année 2024 déterminante pour l'organisation et le fonctionnement de la Commission des Psychologues. Les fondations avaient été posées afin de renforcer la légitimité et le fonctionnement démocratique de votre institution, notamment par la mise en place de nouvelles modalités de gouvernance et la clarification du rôle de ses organes.

Un an plus tard, force est de constater que ce travail porte ses fruits. La profession continue d'évoluer, et les efforts engagés pour soutenir les professionnels se sont traduits par des avancées concrètes.

De mon côté, en 15 mois, j'ai travaillé à l'amélioration du statut social des travailleurs indépendants.

Parmi ces avancées figurent notamment l'allongement du congé de maternité de 12 à 15 semaines pour les indépendantes (sur base volontaire), ainsi que la suppression du paiement des cotisations sociales pendant les six mois qui suivent un accouchement. Je citerai également le congé parental qui fera son entrée dans le statut social des indépendants pour les papas et les mamans à partir de 2028.

Au travers de mon Plan PME qui rassemble 89 mesures sous la ligne directrice « Moins d'obstacles, plus d'opportunités », j'ai souhaité travailler notamment sur les axes suivants : simplifier la vie des entrepreneurs, faciliter l'accès au financement, renforcer le statut social et le droit à la seconde chance.

Dans ce contexte, la Commission des Psychologues continue à jouer un rôle essentiel.

En tant qu'organisme indépendant, elle contribue à garantir une pratique professionnelle de qualité, fondée sur la déontologie, l'expertise et la confiance. À une époque où l'importance de la santé mentale est plus que jamais reconnue, le rôle des psychologues dans notre société est indispensable.

La confiance accordée à cette profession repose également sur un cadre clair, transparent et exigeant. La Commission des Psychologues est un acteur central de cet équilibre : elle protège nos citoyens, soutient les professionnels et contribue à la professionnalisation continue du secteur.

En tant que Ministre de tutelle, je continuerai à œuvrer dans un esprit de dialogue et de collaboration avec la Commission des Psychologues et l'ensemble des acteurs concernés.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de vos missions et vous souhaite une agréable lecture de ce rapport annuel.



Éléonore Simonet
*Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et
des PME de Belgique*

MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

Chers lecteurs, chers collègues,

L'année 2025 a marqué une étape importante dans l'histoire de la Commission des Psychologues. Pour la première fois, les psychologues ont été directement appelés à élire leurs représentants au sein de l'Assemblée des Représentants, par section et par groupe linguistique. Une étape essentielle a ainsi été franchie vers une gouvernance plus démocratique, plus représentative et plus solidement ancrée de notre Commission.

Dans ce nouveau contexte, nous avons été élus, avec les autres membres du Bureau, par la nouvelle Assemblée des Représentants. De plus, pour la première fois dans l'histoire de la Commission, le président et le vice-président sont eux-mêmes psychologues. L'introduction d'un duo présidentiel s'inscrit également dans cette dynamique de renouvellement et de responsabilité partagée.

Outre le président et le vice-président, le trésorier et le secrétaire se sont également vu confier des responsabilités élargies dans la nouvelle structure de gouvernance. Nous avons donc fortement investi dans la mise en place d'accords clairs, de processus plus efficaces et d'un renforcement de l'organisation interne. Ainsi, la rédaction des procès-verbaux des réunions a été améliorée grâce à la désignation d'un preneur de notes, ce qui permet aujourd'hui de disposer de comptes rendus complets et de qualité. Le trésorier a en outre fourni des efforts considérables dans le cadre des nouvelles règles légales relatives à l'approbation du budget par le ministre de tutelle ainsi qu'à la désignation de commissaires aux comptes chargés de superviser la budgétisation de la Commission.

Le début de ce mandat a posé des défis importants. Nous avons souhaité non seulement adapter la Commission à la nouvelle réalité légale, mais aussi recentrer son action sur ses missions essentielles et renforcer son rôle d'institution professionnelle de confiance. Avec le Bureau, nous avons ainsi privilégié une gouvernance fondée sur deux principes clés : la transparence et la fiabilité. L'Assemblée des Représentants constitue à cet égard notre point de référence, complété par des groupes de travail autonomes et par la concertation avec les parties prenantes lors des choix stratégiques.



Carl Defreyne
Président de la Commission des psychologues

MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

En 2025, nous avons mis cette vision en œuvre de manière cohérente. Nous avons redéfini avec précision les missions légales de la Commission et œuvré au renforcement de notre fonctionnement interne ainsi qu'à notre conformité légale, avec le soutien de notre ministre de tutelle et du commissaire du gouvernement. Dans le même temps, les services aux psychologues et aux citoyens sont restés au cœur de nos priorités. Une attention particulière a été accordée à une communication accessible ainsi qu'à une procédure d'inscription simple et efficace pour les psychologues. Parallèlement, nous avons fortement investi dans une politique du personnel et une culture organisationnelle plaçant l'intégrité, la responsabilité et la confiance au centre. Cela était nécessaire, étant donné que la loi réformée a considérablement élargi les responsabilités du Bureau, en particulier en ce qui concerne la gestion quotidienne de la Commission.

Nous avons également travaillé activement au rétablissement et au renforcement des relations avec le SPF Santé publique, les associations professionnelles et les universités. Bien que ce processus soit encore en cours, nous constatons aujourd'hui que la Commission est à nouveau reconnue comme une véritable institution professionnelle et qu'elle est de plus en plus sollicitée comme interlocuteur. En 2025, les premières étapes ont également été franchies en vue d'une collaboration avec la commission de contrôle.

Par ailleurs, nous avons pris position sur plusieurs dossiers d'actualité, notamment la suppression du stage professionnel, le lien entre notre profession et les codes NACEBEL, la recommandation de ne pas reconnaître la profession de coach, ainsi que les risques pour la sécurité de notre exercice professionnel si le droit de parole devait être transformé en obligation de parole par la loi.

Ce rapport annuel présente un aperçu d'une année de transformation, de construction et de renouvellement. De nombreuses initiatives en sont encore à leurs débuts, mais nous sommes déterminés à poursuivre, dans les années à venir, la construction d'une Commission des Psychologues forte, intègre et tournée vers l'avenir.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport annuel.



Patrick Engelhardt
Vice-Président de la Commission des psychologues



UNE ANNÉE CHARNIÈRE

2025 : PREMIÈRE ÉLECTION DIRECTE DES REPRÉSENTANTS DES PSYCHOLOGUES



L'année **2025** restera comme une **étape importante dans l'évolution** de la Commission des Psychologues.

À la croisée d'une réforme institutionnelle récente et d'une volonté affirmée de modernisation, elle a vu se concrétiser plusieurs évolutions majeures dans la gouvernance de l'institution, tout en assurant la continuité de ses missions fondamentales.

L'**organisation de la première élection de l'Assemblée des Représentants** constitue sans aucun doute le fait marquant de cette année. Pour la première fois, les psychologues ont été appelés à se présenter et à participer directement à la désignation de leurs représentants, ouvrant ainsi une nouvelle phase dans la vie démocratique de la Commission.

Cette évolution s'est accompagnée d'un important travail de **structuration interne**, de **clarification des rôles et d'amélioration des processus de fonctionnement**. Parallèlement, la Commission a poursuivi ses missions essentielles : la protection du titre de psychologue, la gestion des inscriptions, le respect de la déontologie ainsi que l'information des professionnels et du public.

L'année 2025 a également marqué le début d'une **réflexion** plus large sur les missions, la vision et le positionnement de la Commission. Ce travail se poursuivra dans les années à venir afin de renforcer la lisibilité de l'institution et la qualité des services rendus aux psychologues et aux citoyens.

Les chapitres qui suivent reviennent sur les principaux événements, activités et évolutions qui ont marqué cette année de transition et de construction.

Une reconnaissance particulière est adressée à **Madame Leen Desticker**, présidente de la Commission des Psychologues jusqu'en 2025, pour son engagement constant et le travail réalisé au cours de son mandat. Son investissement, aux côtés des membres du Bureau, a contribué à préparer les évolutions majeures que connaît aujourd'hui la Commission, notamment la mise en place de la nouvelle gouvernance et l'organisation des premières élections de l'Assemblée des Représentants.

PREMIÈRE ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS



UNE PREMIÈRE HISTORIQUE POUR LA COMMISSION DES PSYCHOLOGUES

Les élections se sont déroulées du **17 au 31 mars 2025** selon une procédure principalement électronique.

Le recours au vote en ligne a permis de :

- **faciliter la participation** du plus grand nombre ;
- **garantir la sécurité et l'unicité** du vote ;
- **moderniser les processus de participation** au sein de la Commission.

Les électeurs ont pu voter via une **plateforme sécurisée**, en s'identifiant à l'aide de leur carte d'identité électronique ou d'outils numériques reconnus comme itsme.

Consciente des enjeux d'accessibilité, la Commission a également prévu des alternatives pour les personnes ne disposant pas des outils numériques nécessaires, notamment via un **accompagnement adapté** et des solutions alternatives de participation.

Au total, **12 représentants effectifs** ont été élus pour un mandat de quatre ans, répartis entre les différents secteurs professionnels :

Secteurs clinique : **6**

Secteur scolaire : **2**

Secteur de la recherche : **2**

Secteur du travail et organisations : **2**

Les représentants ont été élus par leurs pairs, au sein du secteur correspondant à leur activité principale.

Ces élections ont également permis, dans un second temps, l'**élection des membres du Bureau** par l'Assemblée des Représentants nouvellement constituée.

UNE PARTICIPATION ACTIVE

DES PSYCHOLOGUES

Cette première élection a **suscité un intérêt important au sein de la profession** et a mobilisé l'ensemble des équipes de la Commission pendant plusieurs mois.

L'organisation du scrutin a nécessité la mise en place de nouveaux processus administratifs, techniques et de communication afin d'assurer un déroulement sécurisé, transparent et accessible des élections.

Une attention particulière a été portée à l'information des psychologues tout au long du processus électoral, notamment à travers le site internet, les communications électroniques et l'accompagnement des électeurs.

VOTE ORGANISÉ DU 17 AU 31 MARS
PREMIÈRE ÉLECTION DIRECTE
VOTE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉ

12 REPRÉSENTANTS ÉLUS
2 RÉPARTITIONS LINGUISTIQUES
42 CANDIDATS
4 SECTEURS REPRÉSENTÉS

Cette nouvelle gouvernance renforce la participation directe des psychologues à la vie de leur institution et constitue une base importante pour les développements futurs de la Commission.





GOUVERNANCE ET ORGANISATION

L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

L'Assemblée des Représentants **constitue désormais l'organe central de gouvernance** de la Commission des Psychologues.

Composée de représentants élus issus des différents secteurs de la profession et des différents groupes linguistiques, **elle participe aux grandes orientations de la Commission et au suivi de ses missions.**

Les **représentants sont élus pour une durée de quatre ans.**

Section clinique	
Effectifs néerlandophones JOOS Stef EXCELMANS Ellen DEFREYNE Carl	Effectifs franco-germanophones VASSART Quentin CHOQUE Catherine ENGELHARDT Patrick
Suppléants néerlandophones DE PAEP Ingrid (1er suppléant) SPILLEMAECKERS Lynn (2e suppléant) ASSOU Radia (3e suppléant)	Suppléants francophones DECROLY Barbara (1er suppléant) GRAULUS Pascal (2e suppléant) LAMART Michel (3e suppléant)
Section travail et organisation	
Effectif néerlandophone DE WULF Stephanie	Effectif francophone PARISSE Johan
Suppléant néerlandophone BERHMOUN Nadia	Suppléant francophone BIOUL Pierre
Section scolaire et éducative	
Effectif néerlandophone VERMEERSCH Sarah	Effectif francophone SMIDTS Denis
Suppléant néerlandophone SMAJLI Emine	Suppléant francophone BALLANT Henri
Section recherche	
Effectif néerlandophone BOSMANS Guy	Effectif francophone TIBERI Luca
	Suppléant francophone VANNESTE Patrick



LE

BUREAU

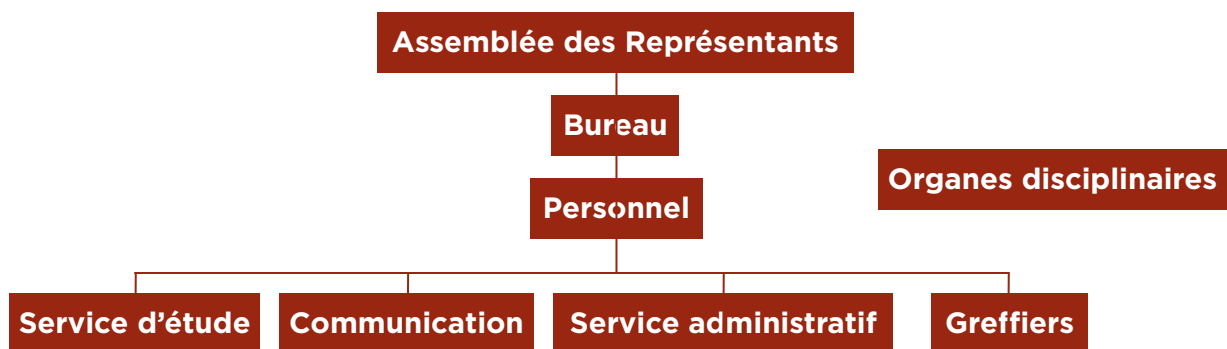
Le Bureau est chargé de la **gestion quotidienne** et du **pilotage opérationnel** de la Commission.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, **les responsabilités des différents membres du Bureau ont été précisées** afin de renforcer la coordination, le suivi des activités et l'efficacité du fonctionnement institutionnel.

Pour la première fois, la Commission est dirigée par un binôme de psychologues, permettant d'articuler les responsabilités institutionnelles, stratégiques et opérationnelles.

Le Bureau est également composé d'un secrétaire et d'un trésorier, qui assurent le suivi administratif, organisationnel et financier des activités de la Commission.

Organigramme de la Commission des Psychologues



De gauche à droite : Patrick Engelhardt - Vice-Président, Carl Defreyne - Président et Denis Smidts - Trésorier



Ellen Excelmans - Secrétaire

LES RÉUNIONS ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

En 2025, les différentes instances de la Commission **se sont réunies** régulièrement afin d'assurer :

- le suivi des dossiers ;
- la continuité des missions ;
- le fonctionnement des organes de gouvernance ;
- la mise en œuvre des nouvelles procédures internes.

Une attention particulière a été accordée à l'**amélioration du fonctionnement administratif et organisationnel de la Commission**.

Plusieurs mesures concrètes ont été mises en place, notamment :

- une meilleure structuration des réunions ;
- l'amélioration de la rédaction des procès-verbaux ;
- le renforcement du suivi administratif ;
- le travail de mise en ordre des archives.

RÉUNIONS DU BUREAU EN 2025

Janvier	Février	Mars	Avril
17	21	14 & 21	25
Mai	Juin	Juillet	Août
9 & 23	17 & 25	1er	1er & 28
Sept	Oct	Nov	Déc
23	15	14	12

RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE EN 2025

Mars
7

RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS EN 2025

Avril	Juin	Sept	Déc
15	20	18	12

L'année 2025 ayant constitué une année de transition institutionnelle, les organes de gouvernance se sont succédé au cours de l'exercice. La **dernière réunion de l'Assemblée plénière s'est tenue le 7 mars 2025**, clôturant ainsi un cycle important dans l'histoire de la Commission.

À la suite des élections organisées du 17 au 31 mars 2025, la première Assemblée des Représentants élue a progressivement pris le relais et s'est installée comme **nouvel organe central de gouvernance de la Commission** pour les quatre années à venir.



NOS MISSIONS

LES MISSIONS DE LA COMMISSION

La Commission des Psychologues a pour mission de **protéger le public** qui fait appel aux services d'un psychologue, tout en veillant à l'intégrité de la profession et à la qualité des prestations fournies par les psychologues.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la loi, la Commission agit à la fois comme **organe de régulation**, d'**encadrement déontologique** et d'**information auprès des professionnels, des autorités et du grand public**.

A silhouette of a hand is shown placing a puzzle piece into a vertical column of other puzzle pieces. The background is a light blue gradient. The puzzle pieces are dark blue/black.

La Commission veille à garantir un cadre professionnel fondé sur la compétence, la déontologie et la protection du public.

PROTÉGER LE TITRE DE PSYCHOLOGUE

La Commission veille à ce que seules les **personnes remplissant les conditions légales puissent porter le titre professionnel de psychologue.**

À cette fin, elle organise une **procédure d'inscription** et **tient à jour la liste officielle des psychologues** autorisés à exercer en Belgique.

Cette mission contribue à **garantir la qualité des prestations proposées au public ainsi que la protection des usagers.**

Rechercher un psychologue

Entrez votre recherche

Numéro d'inscription

Entrez votre numéro d'inscription

Secteurs d'activité

- ☐ Clinique
- ☐ Recherche
- ☐ Travail & Organisation
- ☐ Éducation

Localité

Entrez votre code postal

Langues

Dutch (BE) / Nederlands (BE)
Turkish / Türkçe
English
French (BE) / Français (BE)
French / Français
Dutch / Nederlands
Persian / فارسی

Rechercher

Réinitialiser

Actif = inscrit pour l'année en cours

Inactif = non inscrit pour l'année en cours

[Pourquoi choisir un psychologue sur la liste](#) ↗

VEILLER AU RESPECT DU CODE DE DÉONTOLOGIE

La Commission rassemble la profession autour d'un **Code de déontologie** qui fixe les principes fondamentaux d'une pratique professionnelle responsable.



Il veille à promouvoir le **respect** :

- de la **dignité des personnes** ;
- du **secret professionnel** ;
- de la **compétence** ;
- de l'**intégrité** ;
- et de la **responsabilité professionnelle**.

Le Code de déontologie constitue **un cadre essentiel** pour soutenir la qualité de la pratique psychologique et renforcer la confiance du public.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE



LA COMMISSION
DES PSYCHOLOGUES

ORGANISER LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES ET LES MÉDIATIONS

La Commission assure le **traitement des procédures disciplinaires** prévues par la loi.

Elle **veille au respect des garanties procédurales et au traitement rigoureux des plaintes** introduites à l'encontre des psychologues inscrits.

À travers ses **instances disciplinaires** et les mécanismes de **médiation**, la Commission contribue à promouvoir une pratique professionnelle éthique et responsable.



INFORMER ET ACCOMPAGNER

La Commission constitue également un **interlocuteur privilégié pour les psychologues**, les **autorités**, les **usagers et le grand public** concernant les questions liées :

- à la profession ;
- à la déontologie ;
- au titre de psychologue ;
- et à l'exercice de la pratique psychologique.

Elle assure un **travail continu d'information**, d'**accompagnement et de soutien** à travers ses différents services et outils de communication.



Trois dossiers importants pour la profession :

L'APD renforce le secret professionnel et participation à notre enquête, évolution du dossier PPS et obligations liées à Peppol.

Chers collègues,

La Commission des Psychologues représente aujourd'hui **près de 19 000 psychologues inscrits**. Nous souhaitons vous remercier pour votre confiance, alors que la période annuelle de renouvellement vient de se clôturer avec un nombre d'inscriptions élevé.

La Commission rassemble l'ensemble des secteurs de la profession : la psychologie clinique, la psychologie de la recherche, la psychologie scolaire ainsi que la psychologie du travail et des organisations.

Notre mission est de veiller à la qualité et à l'intégrité de l'exercice de la profession, dans toute sa diversité. Dans cette optique, la Commission souhaite également renforcer la représentation des différents secteurs, afin que la diversité des pratiques professionnelles soit pleinement reflétée et que les préoccupations de l'ensemble des psychologues puissent être prises en compte de manière équilibrée.

À travers l'ensemble de ses missions, la Commission des Psychologues contribue au développement d'une pratique psychologique de qualité, fondée sur la compétence, la responsabilité professionnelle et le respect des personnes.



UNE PROFESSION EN CROISSANCE

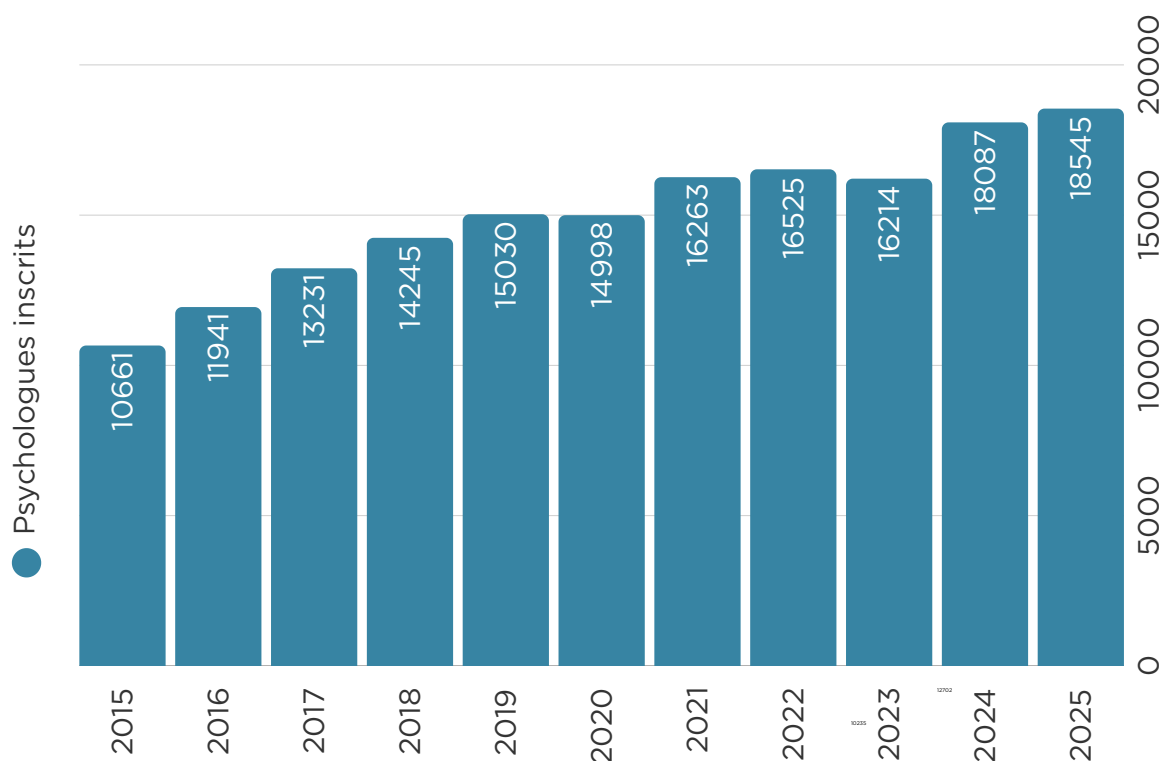
Les chiffres de l'année 2025 illustrent l'évolution de la profession ainsi que l'activité soutenue de la Commission des Psychologues.

Ils témoignent à la fois de la **croissance continue du nombre de psychologues inscrits** et de l'importance des missions assurées par la Commission tout au long de l'année.

18.545
psychologues inscrits

UN NOMBRE DE PSYCHOLOGUES EN HAUSSE

Le nombre de psychologues inscrits auprès de la Commission poursuit sa progression **par rapport à 2024 (+458)**. Cette évolution confirme l'importance croissante de l'inscription auprès de la Commission et reflète le dynamisme de la profession en Belgique.



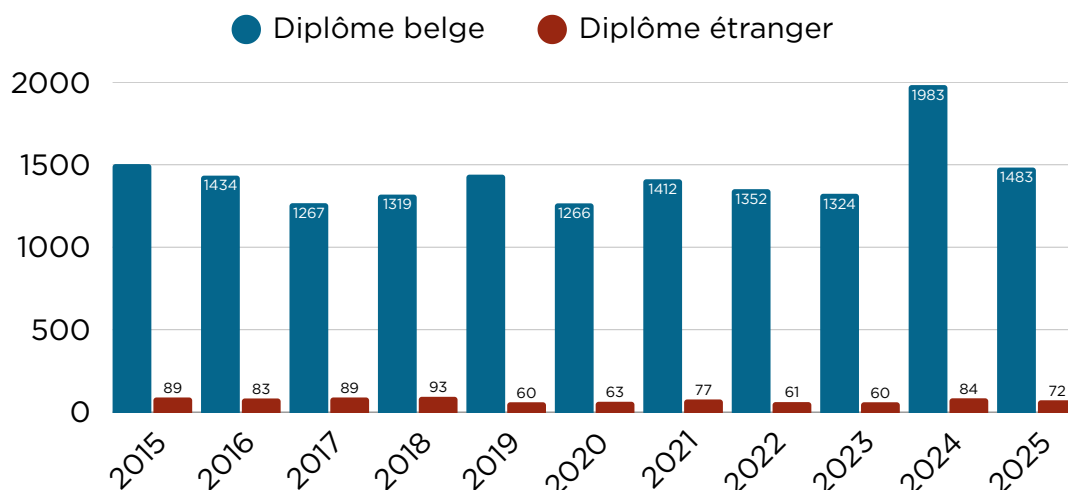
Évolution du nombre de psychologues inscrits entre 2015 et 2025

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi le traitement des **nouvelles demandes d'inscription**. Parmi les nouvelles inscriptions :

- 1.483 concernaient des **diplômes belges** ;
- 72 concernaient des **diplômes étrangers**.

Malgré une légère diminution par rapport à 2024, le nombre de nouvelles inscriptions reste élevé.



Evolution des nouvelles inscriptions entre 2015 et 2025 ainsi que la répartition de celles-ci par pays où le diplôme a été obtenu

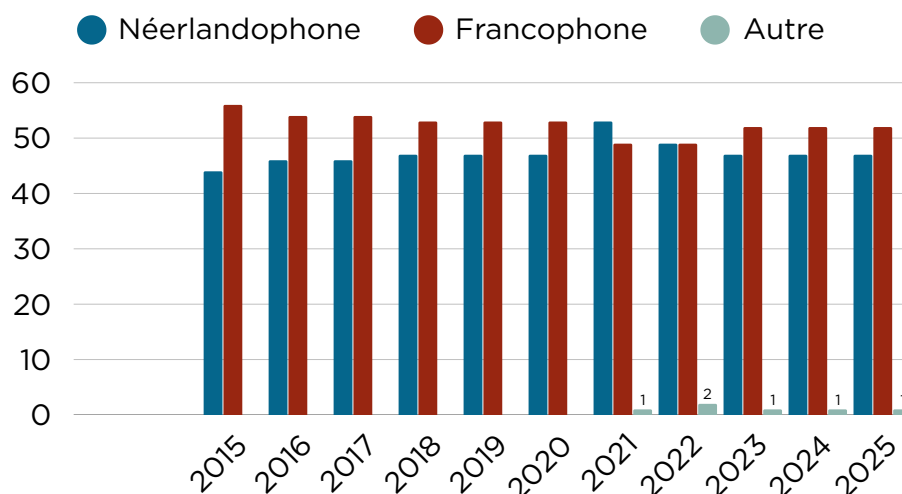
**1.555 nouvelles
inscriptions acceptées**

RÉPARTITION LINGUISTIQUE ET ORIGINE DES DIPLÔMES

UNE RÉPARTITION LINGUISTIQUE ÉQUILIBRÉE

- 52 % francophones
- 47 % néerlandophones
- 1 % autres

La répartition linguistique reste stable et reflète la diversité du paysage professionnel belge.

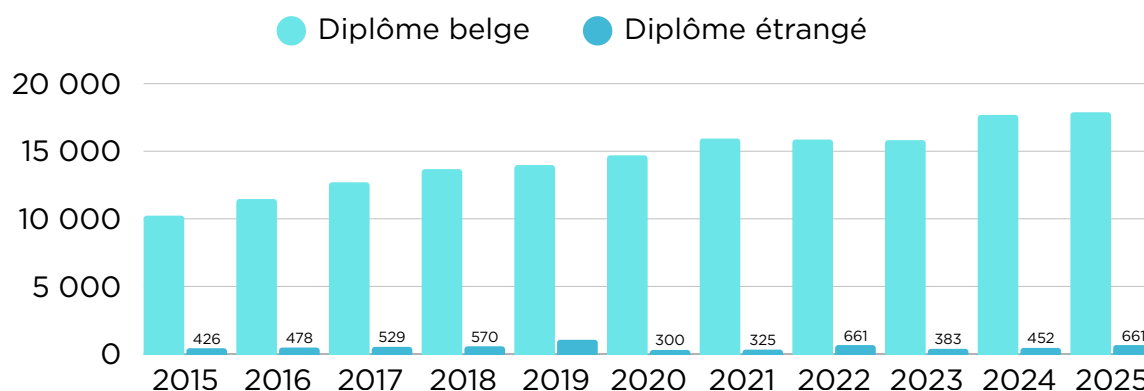


Évolution des inscriptions sur la base de la langue entre 2015 et 2025 (en %)

UNE PROFESSION MAJORITAIREMENT FORMÉE EN BELGIQUE

- 96,4 % diplôme belge (17.884)
- 3,6 % diplôme étranger (661)

La grande majorité des psychologues inscrits disposent d'un diplôme délivré en Belgique.



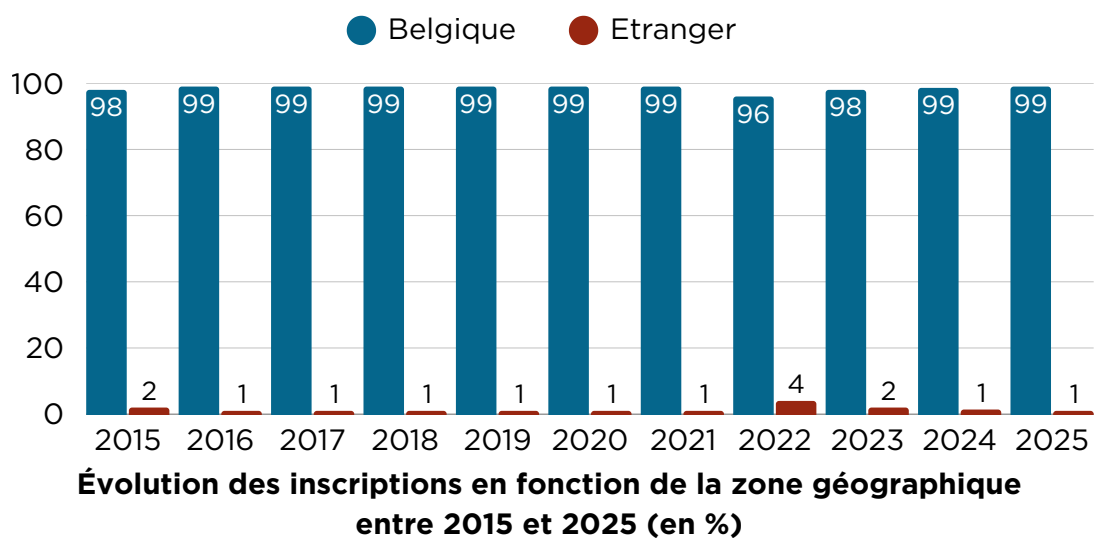
Évolution du nombre de psychologues inscrits entre 2015 et 2025 et origine du diplôme

LOCALISATION DES PSYCHOLOGUES INSCRITS

UNE PROFESSION ANCRÉE EN BELGIQUE

- 99 % en Belgique
- 1 % à l'étranger

La quasi-totalité des psychologues inscrits exercent et résident en Belgique.

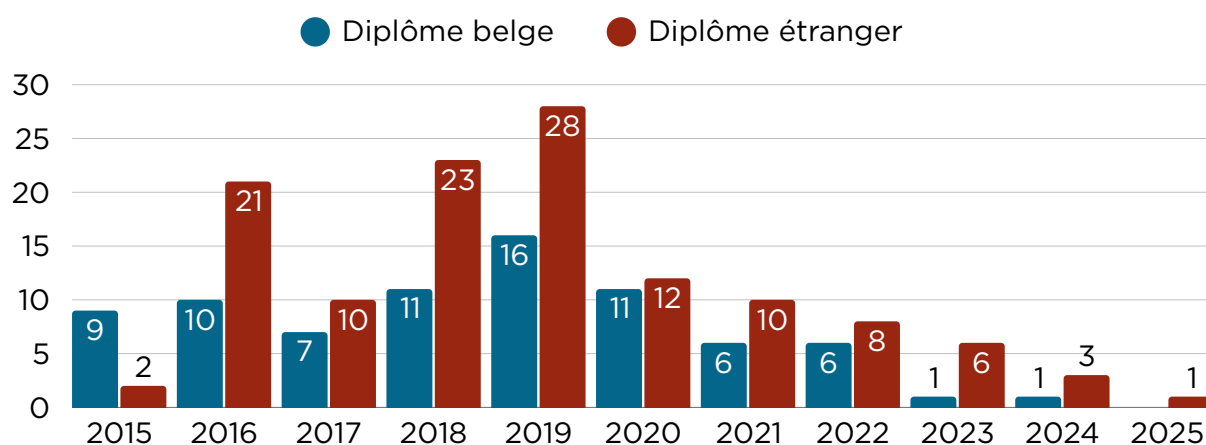


DEMANDES D'INSCRIPTIONS REFUSÉES

Au cours de l'année 2025, 1 nouvelle demande d'inscription a été **refusée** :

- parmi laquelle 0 avait été introduite sur la base d'un **diplôme belge**
- et 1 sur la base d'un **diplôme étranger**.

Le nombre de demandes rejetées a diminué par rapport à 2024 (4 vs 1).



Evolution des demandes d'inscriptions refusées entre 2015 et 2025 ainsi que la répartition de celles-ci par pays où le diplôme a été obtenu :





LES RÉALITÉS DU TERRAIN

INTRODUCTION

Au-delà de ses missions institutionnelles, **la Commission des Psychologues constitue également un point de contact quotidien** pour les psychologues, les citoyens, les institutions et les différents acteurs du secteur des soins, de l'enseignement et de la justice.

À travers les **demandes écrites**, les **appels téléphoniques**, les **analyses du service d'étude** et le travail des **instances disciplinaires**, la Commission dispose d'un aperçu concret des réalités du terrain et des questions auxquelles les psychologues sont confrontés dans leur pratique professionnelle.

Les thématiques abordées en 2025 témoignent de l'évolution des pratiques, de la complexité des situations rencontrées ainsi que de l'importance des enjeux déontologiques, juridiques et professionnelles liés à l'exercice de la profession.



TICKETS

REÇUS

Le service d'étude poursuit un **travail d'analyse**, de **veille et d'accompagnement** concernant les questions déontologiques, juridiques et professionnelles adressées à la Commission.

Les analyses réalisées permettent :

- d'**identifier les problématiques récurrentes rencontrées sur le terrain** ;
- de **soutenir les réflexions institutionnelles** ;
- d'**améliorer l'information mise à disposition des psychologues** ;
- et de **contribuer au développement d'outils de prévention et d'accompagnement**.

En 2025, le service d'étude a traité **1.179 tickets** ayant donné lieu à 1.199 attributions thématiques.

La majorité des demandes a été introduite en **néerlandais (52,8 %)**, suivie du **français (45,9 %)** et de **l'anglais (1,4 %)**. Les demandes en anglais provenaient principalement de psychologues étrangers souhaitant exercer en Belgique, notamment dans le cadre de téléconsultations ou d'une installation professionnelle.

Langue	Tickets	%
Français (FR)	541	45.9 %
Nederlands (NL)	622	52.8 %
English (EN)	16	1.4 %
Total	1179	100%

Note : La légère prépondérance du néerlandais peut s'expliquer par la densité démographique plus élevée des praticiens néerlandophones en Belgique, ainsi que par un recours plus fréquent au canal écrit d'assistance.



1179
tickets

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES

4 grandes zones de préoccupation pour les psychologues belges :

- (1) la navigation dans le code déontologique et ses implications pratiques,
- (2) la production de rapports et d'attestations à des fins extérieures (justice, mutuelle, employeur),
- (3) la gestion du secret professionnel face aux pressions judiciaires, et
- (4) l'accompagnement des mineurs dans des contextes familiaux complexes.

Thématique	Total	FR	NL	EN
Code de déontologie	241	95	142	4
Rapports et attestations	175	70	105	0
Secret professionnel	157	84	73	0
Statut indépendant & aspects financiers	129	63	60	6
Accompagnement des mineurs	128	60	68	0
Dossier patient	122	42	80	0
Psychologie clinique & formation	107	77	27	3
Plaintes	78	28	47	3
Titre de psychologue	42	25	17	0
Harcèlement	20	7	13	0
Total (attributions multiples possibles)	1199	551	632	16

ANALYSE DÉTAILLÉE

PAR THÉMATIQUE

1. CODE DE DÉONTOLOGIE

Exercice de plusieurs activités/rôles par un psy
Nombre de tickets : 241 (20.4 % du total) (FR : 95 | NL : 142 | EN : 4)

Questions relatives au code de déontologie, aux règles professionnelles, à l'éthique de pratique, aux relations thérapeutiques, à l'utilisation des outils numériques (IA, transcription), aux conflits de valeurs et au consentement éclairé.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Questions sur les articles du code déontologique
- Relations post-thérapeutiques (amour, amitié)
- Usage de l'IA et des outils numériques en pratique
- Conflit de valeurs en institution
- Consentement éclairé (informed consent)
- Stagiaires et supervision

2. RAPPORTS ET ATTESTATIONS

Nombre de tickets : 175 (14.8 % du total) (FR : 70 | NL : 105)

Questions portant sur la rédaction, la remise et les obligations légales liées aux rapports psychologiques, attestations de suivi, documents pour la justice, les mutuelles, les assurances ou les employeurs.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Rapport à destination de la justice ou d'un avocat
- Attestation de suivi pour la mutuelle
- Rapport pour médecin-conseil ou contrôle
- Droit de refus de rédiger un rapport
- Documents pour l'école, l'employeur, le AVIQ/Fedasil

3. SECRET PROFESSIONNEL

Nombre de tickets : 157 (13.3 % du total) (FR : 84 | NL : 73)

Questions sur les obligations et limites du secret professionnel : partage d'informations en équipe pluridisciplinaire, levée du secret, témoignages judiciaires, situations de danger, signalements SAJ/SPJ.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Témoignage en tant que témoin ou expert devant un juge
- Secret partagé en équipe multidisciplinaire
- Levée du secret en cas de danger (suicidalité, maltraitance)
- Contact police, parquet, juge d'instruction
- Saisies de dossier

4. STATUT INDÉPENDANT & ASPECTS FINANCIERS

Nombre de tickets : 129 (10.9 % du total) (FR : 63 | NL : 60 | EN : 6)

Questions sur le statut professionnel d'indépendant (création de société, code NACE, assurance RC professionnelle), la facturation, les reçus, les tarifs, les remboursements mutuelles, la TVA et la pratique depuis l'étranger.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Création de société ou ASBL
- Reçus, carnets de reçus, facturation
- TVA / BTW sur les prestations psychologiques
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Pratique en téléconsultation depuis ou vers l'étranger



ANALYSE DÉTAILLÉE

PAR THÉMATIQUE

5. ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Nombre de tickets : 128 (10.9 % du total) (FR : 60 | NL : 68)

Questions liées au suivi psychologique de mineurs : autorité parentale, consentement des parents, situations de divorce conflictuel, suspicion de maltraitance ou d'abus, accès au dossier par les parents.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Suivi sans accord d'un des parents
- Situations de divorce ou de garde conflictuelle
- Suspicion d'abus sexuel sur mineur
- Accès au dossier par un parent
- Mineur et droit à l'autodétermination

6. DOSSIER PATIENT

Nombre de tickets : 122 (10.3 % du total) (FR : 42 | NL : 80)

Questions relatives à la gestion, conservation, accès, partage et destruction des dossiers patients, y compris les aspects RGPD/GDPR, les dossiers électroniques et les dossiers en fin d'activité.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Droit d'accès du patient à son dossier
- Conservation et archivage des dossiers
- Partage du dossier avec d'autres prestataires
- Saisie du dossier par la police/justice
- Dossier électronique et cybersécurité (RGPD/GDPR)

7. PSYCHOLOGIE CLINIQUE & FORMATION

Nombre de tickets : 107 (9.1 % du total) (FR : 77 | NL : 27 | EN : 3)

Questions sur le titre de psychologue clinicien, le visa, l'agrément, le numéro INAMI, les stages de formation, les formations continues, les tests diagnostiques et les distinctions entre psychologues cliniciens et non cliniciens.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Obtention du visa de psychologue clinicien
- Numéro INAMI et agrément
- Pratique Professionnel Supervisé (PPS) (1680h) - changement en cours dans le cadre légale
- Utilisation de tests diagnostiques
- Formation continue et accréditation

8. PLAINTES

Nombre de tickets : 78 (6.6 % du total) (FR : 28 | NL : 47 | EN : 3)

Questions relatives aux procédures disciplinaires et aux plaintes déontologiques, tant du côté des patients (comment porter plainte) que des psychologues (comment réagir à une plainte).

Questions et situations les plus fréquentes :

- Comment introduire une plainte contre un psychologue
- Réaction face à une plainte de client
- Procédure disciplinaire
- Comportements non conformes d'un confrère
- Droit d'obtenir les résultats de tests



ANALYSE DÉTAILLÉE

PAR THÉMATIQUE

9. TITRE DE PSYCHOLOGUE

Nombre de tickets : 42 (3.6 % du total) (FR : 25 | NL : 17)

Questions sur le droit d'usage du titre de psychologue, l'inscription à la Commission, les équivalences de diplômes étrangers, la vérification de titres de confrères.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Usage protégé du titre de psychologue
- Équivalence de diplômes étrangers
- Inscription ou radiation de la Commission
- Vérification de la légitimité d'un confrère
- Psychologue inactif ou en reconversion

10. HARCÈLEMENT

Nombre de tickets : 20 (1.7 % du total) (FR : 7 | NL : 13)

Questions relatives à des situations de harcèlement ou de comportements menaçants impliquant des patients, ex-patients ou tiers, et les démarches à suivre.

Questions et situations les plus fréquentes :

- Harcèlement par un ex-patient (physique, digital)
- Signalement de comportements menaçants
- Procédure en cas de belaging

La prépondérance des questions à dimension déontologique (secret professionnel, rapports judiciaires, mineurs) suggère un besoin structurel d'information et de formation dans ces domaines.

Le déséquilibre observable dans les demandes liées à la psychologie clinique (plus nombreuses côté francophone) mérite également une attention particulière dans la communication institutionnelle.

OBSERVATIONS ET TENDANCES

THÈMES À FORTE DIMENSION DÉONTOLOGIQUE

Plusieurs thématiques convergent autour de la tension entre le secret professionnel et les exigences judiciaires : Secret professionnel (157), Rapports pour la justice (inclus dans la catégorie Rapports), et Accompagnement des mineurs (128). Ces trois thèmes réunis représentent environ 39 % des attributions, ce qui souligne l'importance d'un accompagnement juridique renforcé pour les psychologues confrontés à des situations judiciaires.

DIMENSION BILINGUE DES DEMANDES

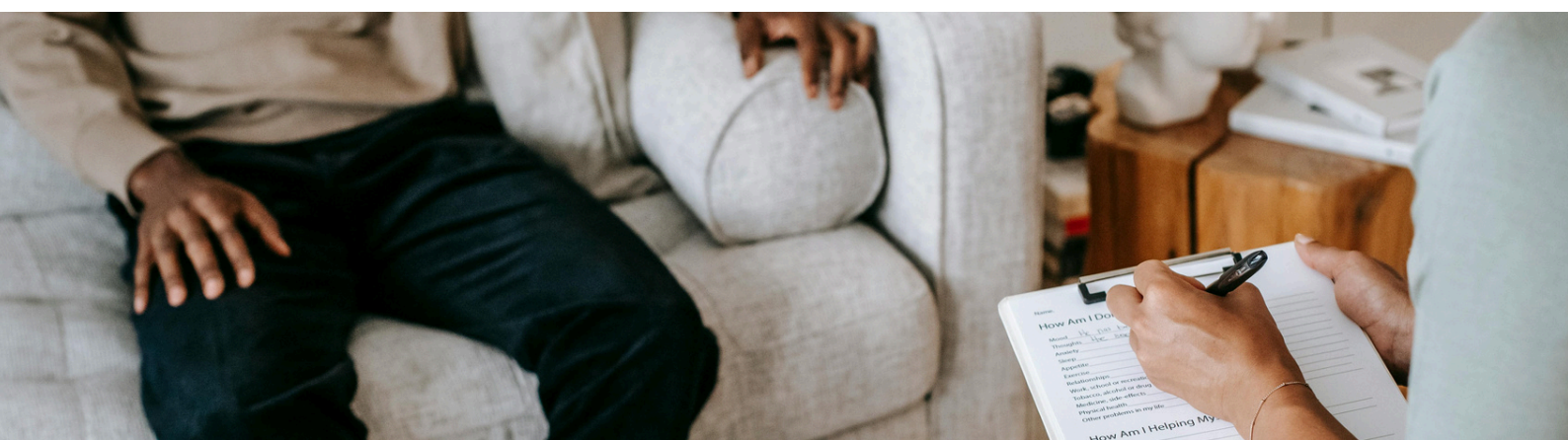
La répartition linguistique est relativement équilibrée sur la majorité des thèmes. On note cependant que la thématique « Psychologie clinique & formation » est surreprésentée côté francophone (77 tickets FR contre 27 NL), ce qui pourrait indiquer une moindre connaissance des procédures d'agrément et de visa auprès des psychologues francophones, ou un accès plus difficile à l'information administrative en français.

TICKETS EN ANGLAIS

Les 16 tickets en anglais proviennent majoritairement de psychologues étrangers (Canada, Australie, États-Unis) souhaitant exercer en Belgique en téléconsultation ou physiquement. Ces demandes portent principalement sur le statut indépendant, les conditions d'exercice et les aspects financiers. Cette tendance illustre une internationalisation croissante des demandes d'assistance.

PLAINTES ET HARCÈLEMENT

78 tickets relatifs à des plaintes déontologiques ont été recensés, dont une majorité provenant de psychologues néerlandophones (47 NL, 28 FR). Les situations de harcèlement (20 tickets) bien que moins nombreuses, méritent une attention particulière en raison de leur caractère urgent et potentiellement dangereux.



LES APPELS TÉLÉPHONIQUES :

UN CONTACT DIRECT AVEC LE TERRAIN

En complément des demandes écrites, les appels téléphoniques constituent un point de contact essentiel entre la Commission, les psychologues et les citoyens.

En 2025, le service déontologique a enregistré 694 appels téléphoniques :

La grande majorité des appels (68,3 %) s'est déroulée en français, suivie du néerlandais (30,7 %) et d'un petit nombre en anglais (1,0 %).

Les mois les plus chargés ont été janvier (85 appels) et septembre (82 appels). Les mois les plus calmes ont été juillet (39) et août (40).

Langue	Nombre
Français (FR)	474
Nederlands (NL)	213
English (EN)	7
Total	694

Mois	NL	FR	EN	Total
Janvier	28	57	0	85
Février	25	45	0	70
Mars	22	34	0	56
Avril	3	38	0	41
Mai	11	33	1	45
Juin	11	41	1	53
Juillet	17	21	1	39
Août	16	22	2	40
Septembre	25	57	0	82
Octobre	25	36	1	62
Novembre	13	50	1	64
Décembre	17	40	0	57
Total	213	474	7	694



694 appels

PRINCIPALES THÉMATIQUES

ABORDÉES PAR TÉLÉPHONE

Ces échanges téléphoniques montrent que les psychologues peuvent être confrontés à des situations complexes mêlant dimensions thérapeutiques, déontologiques, judiciaires et administratives. Ils permettent également à la Commission d'assurer un accompagnement direct et concret des professionnels dans leur pratique quotidienne.

117 appels
plainte/procédure disciplinaire

99 appels
secret professionnel

97 appels
rapports/comptes rendus

83 appels
suivis des mineurs/autorité parentale

Thème	NL	FR	EN	Total
Plainte/procédure disciplinaire	39	78	0	117
Secret professionnel	38	61	0	99
Rapports/comptes rendus	41	56	0	97
Suivi des mineurs/autorité parentale	21	62	0	83
Dossier patient	22	44	1	67
Exercice de la psychologie clinique	15	48	2	65
État de nécessité/infraction/458bis	14	21	1	36
Administration/inscription Compsy	13	18	2	33
Honoraires/facturation/remboursement	3	27	1	31
Psychologues indépendants	9	20	0	29
Autres	8	19	0	27
Fin de suivi / arrêt	10	13	0	23
Usurpation de titre	5	16	0	21

PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR TÉLÉPHONE

Thème	NL	FR	EN	Total
Conflit d'intérêts / incapacité morale	1	15	0	16
Psychologue avec activités multiples	4	9	0	13
Harcèlement / stalking / intimidation	4	9	0	13
Titre de psychologue	2	10	0	12
Publicité / communication de la pratique	2	10	0	12
Code de déontologie	6	5	0	11
Recherche d'un psychologue / coordonnées	3	5	0	8
Saisie	5	2	0	7
GDPR / RGPD	0	6	0	6
Médiation	0	2	0	2

Le tableau ci-dessus montre le nombre d'appels par thème, répartis par langue. Un appel peut relever de plusieurs thèmes, ce qui explique que le total des thèmes soit supérieur au nombre d'appels uniques.



APPELS TÉLÉPHONIQUES

EXPLICATION PAR THÈME

PLAINTÉ / PROCÉDURE DISCIPLINAIRE (117)

Thème le plus fréquent. Psychologues, patients et avocats appellent pour des questions concernant les procédures de plainte, les dossiers disciplinaires, le fonctionnement du conseil disciplinaire et les questions déontologiques.

SECRET PROFESSIONNEL (99)

Ce thème regroupe toutes les questions relatives au secret professionnel : secret partagé en milieu hospitalier et en équipes pluridisciplinaires, secret vis-à-vis de la police, de la justice, des parents ou de tiers, témoignages en justice et auditions devant le juge d'instruction.

RAPPORTS / COMPTES RENDUS (97)

Questions sur la rédaction de rapports pour les tribunaux, avocats, médecins-conseils, médecins du travail, mutualités et autres instances, ainsi que sur les attestations de suivi et la forme/contenu des rapports.

SUIVI DES MINEURS / AUTORITÉ PARENTALE (83)

Questions sur le consentement parental, l'autorité parentale conjointe, la capacité de discernement des mineurs, le signalement en cas de danger et le partage d'informations avec les parents (séparés), familles d'accueil et institutions de jeunesse.

DOSSIER PATIENT (67)

Questions sur la composition, la conservation, l'accès et la copie du dossier, les notes personnelles, la gestion électronique et la destruction des dossiers.

EXERCICE DE LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE (65)

Questions sur les visas, reconnaissances, agréments, conditions d'exercice, stages, reconnaissance de diplômes (y compris étrangers) et délimitation par rapport à d'autres professions.

ÉTAT DE NÉCESSITÉ / INFRACTION / 458BIS (36)

Questions sur la levée du secret professionnel en cas d'urgence, d'infractions envers des mineurs ou personnes vulnérables (art. 458bis du Code pénal), risque suicidaire, violence domestique et comportements sexuels inappropriés.

ADMINISTRATION / INSCRIPTION COMPSY (33)

Questions pratiques sur l'inscription à la Commission des psychologues, paiement de la cotisation, renouvellement, élections et numéros de visa.

HONORAIRES / FACTURATION / REMBOURSEMENT (31)

Questions sur les honoraires, facturation, remboursements par les mutualités, frais d'annulation et tarifs.

APPELS TÉLÉPHONIQUES

EXPLICATION PAR THÈME

FIN DE SUIVI / ARRÊT (23)

Questions sur l'arrêt d'une relation thérapeutique, décès du psychologue ou du patient, orientation et continuité des soins.

USURPATION DE TITRE (21)

Signalements de personnes utilisant illégalement le titre de psychologue ou exerçant sans qualification.

CONFLIT D'INTÉRÊTS / INCAPACITÉ MORALE (16)

Questions sur les conflits d'intérêts potentiels, le suivi de proches ou de couples et les situations mettant en péril l'indépendance du psychologue.

PSYCHOLOGUE AVEC ACTIVITÉS MULTIPLES (13)

Questions de psychologues exerçant plusieurs activités professionnelles.

HARCÈLEMENT / STALKING / INTIMIDATION (13)

Signalements de psychologues confrontés à du harcèlement ou des menaces de la part de (ex-)patients.

TITRE DE PSYCHOLOGUE (12)

Questions sur le droit de porter le titre et les conditions associées.

PUBLICITÉ / COMMUNICATION (12)

Questions sur la publicité, les réseaux sociaux, la publication d'ouvrages et la visibilité de la pratique.

CODE DE DÉONTOLOGIE (11)

Questions générales sur l'application et l'interprétation du code de déontologie.

RECHERCHE D'UN PSYCHOLOGUE / COORDONNÉES (8)

Demandes de personnes cherchant un psychologue ou des coordonnées.

SAISIE (7)

Questions sur la saisie de dossiers patients par la justice et les obligations du psychologue.

GDPR / RGPD (6)

Questions sur la protection des données, la vie privée et l'anonymisation.

MÉDIATION (2)

Questions sur les procédures de médiation comme alternative à une plainte formelle.

AUTRES (27)

Appels ne relevant pas clairement d'un thème spécifique, incluant appels pour questions générales et redirections administratives.

LES INSTANCES DISCIPLINAIRES

UNE ORGANISATION INDÉPENDANTE

La Commission des Psychologues assure une mission essentielle de régulation de la profession à travers ses instances disciplinaires. Celles-ci interviennent lorsqu'un psychologue est suspecté d'avoir enfreint le Code de déontologie.

Leur action vise à garantir la qualité des pratiques, à protéger le public et à préserver la confiance dans la profession.

La procédure disciplinaire repose sur deux instances distinctes :

CONSEIL DISCIPLINAIRE

juge en première instance

CONSEIL D'APPEL

juge en seconde instance

- le Conseil disciplinaire intervient en première instance ;
- et le Conseil d'appel est chargé d'examiner les recours introduits contre les décisions rendues.

Cette organisation garantit un traitement rigoureux, impartial et respectueux des droits de la défense.

En 2025, **plusieurs évolutions** sont intervenues dans la composition des instances disciplinaires :

- Par arrêté royal du 27 mai 2025, Monsieur André Deruyver a été nommé président suppléant de la chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire pour un mandat de six ans.
- La loi du 16 mai 2024 a également instauré un assesseur juridique pour chaque chambre du Conseil disciplinaire. Celui-ci aura notamment pour mission l'assistance juridique, l'instruction des dossiers et la formulation de recommandations. Les modalités pratiques de cette nouvelle fonction doivent encore être précisées par arrêté royal.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

CONSEIL DISCIPLINAIRE		CONSEIL D'APPEL	
Chambre néerlandophone	Chambre francophone	Chambre néerlandophone	Chambre francophone
1 président LECOUTRE Rudy 1 président suppléant DERUYVER André	1 président DARDENNE Jean-pierre 1 président suppléant LANGENAKEN Evelyne	1 président BUELENS Jellina 1 président suppléant Marijke Van Reybrouck	1 président MOREAU Thierry 1 président suppléant PIRET Florence
3 membres effectifs BISSCHOP Ellen DECORTE Stefaan SCHUDDINCK Tania 3 membres suppléants MOENS Anne RAES Filip VANNESTE Filip	3 membres effectifs EGO Eveline LENZEN Brigitte SOHIE Claudine 3 membres suppléants DUPONCHEEL Robert DUPONT Andréa GRANDJEAN Sylvie	3 membres effectifs COX Mieke PIRA Tina RAETS José 2 membres suppléants KOENE Casper SMOLDERS Christiaan	3 membres effectifs MASSA Anne MONNOYE Geneviève SCANDARIATO Romano 2 membres suppléants BARLA Thomas MOERENHOUT Catherine
Greffier néerlandophone NOELMANS Vincent	Greffier francophone RAVOLOLONJATOVO Rojovola	Greffier néerlandophone NOELMANS Vincent	Greffier francophone RAVOLOLONJATOVO Rojovola

Lorsqu'une plainte est introduite ou lorsqu'un manquement grave est porté à la connaissance de la Commission, **le Conseil disciplinaire peut ouvrir un dossier disciplinaire.**

Après réception de la plainte, le Conseil disciplinaire examine sa recevabilité. Une plainte est recevable lorsqu'elle :

- **concerne des faits postérieurs à l'entrée en vigueur du Code** de déontologie ;
- **visé un psychologue inscrit à la Commission** ;
- et **concerne l'activité professionnelle du psychologue ou des faits susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci.**

Si la plainte est jugée recevable, le psychologue concerné est informé de la procédure et peut présenter sa défense, consulter le dossier et se faire assister.

Le Conseil disciplinaire peut également entendre des témoins, demander des informations complémentaires ou solliciter l'avis d'experts avant de rendre sa décision.

Sanctions possibles

- **avertissement ;**
- **suspension temporaire du droit de porter le titre de psychologue ;**
- **radiation de la liste des psychologues reconnus.**

Le psychologue concerné peut introduire un recours devant le Conseil d'appel.

Une augmentation importante des dossiers disciplinaires

223 dossiers disciplinaires

En 2025, les chambres francophone et néerlandophone du Conseil disciplinaire ont enregistré une **augmentation importante du nombre de dossiers disciplinaires**.

Toutes chambres confondues, le nombre de plaintes enregistrées n'avait jamais été aussi élevé. Cette évolution témoigne à la fois d'une **visibilité accrue** de la Commission des Psychologues, d'une **attention croissante portée aux questions déontologiques** et de la **complexité grandissante des situations rencontrées** dans la pratique professionnelle.



113 dossiers disciplinaires

En 2025, la [chambre néerlandophone](#) du Conseil disciplinaire a ouvert un total de **113 dossiers disciplinaires**.

Au cours de l'année :

DOSSIERS OUVERTS : 113

DOSSIERS EXAMINÉS QUANT À LEUR RECEVABILITÉ : 102

DOSSIERS RECEVABLES : 56

DOSSIERS IRRECEVABLES : 46

DOSSIERS CLASSÉS SANS SUITE APRÈS RETRAIT DE PLAINTÉ : 2

DOSSIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION SUR LE FOND : 38

Parmi les dossiers ayant fait l'objet d'une décision sur le fond :

- **21 dossiers n'ont donné lieu à aucun constat de violation (non fondé)** du Code de déontologie ;
- **14 dossiers ont conduit à un constat de violation** déontologique.

Concernant les sanctions disciplinaires, **11 avertissements** ont été prononcés ainsi qu'une simple déclaration de culpabilité

En 2025, **un appel** a également été introduit devant la chambre néerlandophone du Conseil d'appel. Aucun arrêt n'a toutefois été rendu au cours de l'année.



110 dossiers disciplinaires

En 2025, la [chambre francophone](#) du Conseil disciplinaire a ouvert un total de [110 dossiers disciplinaires](#).

Au cours de l'année :

DOSSIERS OUVERTS : 110
DOSSIERS RECEVABLES : 74
DOSSIERS IRRECEVABLES : 36
AFFAIRES PLAIDÉES : 61

Parmi les dossiers ayant fait l'objet d'une décision sur le fond :

- **41 dossiers n'ont donné lieu à aucun constat de violation** du Code de déontologie ;
- **33 dossiers ont conduit à un constat de violation** déontologique.

En 2025, **un appel** a également été introduit devant la chambre francophone du Conseil d'appel. **Un arrêt** a également été rendu au cours de l'année.



DIFFÉRENTS

SUJETS DE PLAINTES

Les dossiers disciplinaires traités concernent principalement :

- les mineurs et le consentement parental
- le secret professionnel/la confidentialité
- la communication et la rédaction de rapports
- la communication et l'attitude professionnelle
- l'objectivité/l'impartialité

Ces dossiers illustrent la complexité croissante des situations auxquelles les psychologues sont confrontés dans leur pratique professionnelle.





COMMUNICATION, PROJETS ET PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

UNE COMMUNICATION PLUS ACCESSIBLE

En 2025, la Commission des Psychologues a poursuivi ses efforts afin de **renforcer la qualité de sa communication**, d'**améliorer l'accessibilité de ses informations** et de **développer une institution plus proche des réalités du terrain**.

Dans un contexte marqué par les premières élections de l'Assemblée des Représentants ainsi que par l'évolution du cadre de gouvernance, une attention particulière a été portée à la clarté des communications adressées aux psychologues et au grand public.

Tout au long de l'année, la Commission a veillé à proposer **une information plus structurée, plus lisible et plus accessible**. Les communications relatives aux élections, aux procédures administratives, aux inscriptions, aux missions de la Commission ainsi qu'aux obligations professionnelles ont été diffusées régulièrement à travers les différents canaux institutionnels.

Cette volonté s'inscrit dans une démarche plus large visant à permettre aux psychologues et aux citoyens d'accéder plus facilement à des informations fiables, compréhensibles et actualisées.



Commission des Psychologues

4242 abonnés

10 mois •

[FR]

Des « faux psychologues » générés par l'IA dans les médias : la vigilance est de mise ... plus



Avis et réactions de la Commission des Psychologues
compsy.be

79

19 republications

INFORMER

LES PSYCHOLOGUES

NEWSLETTERS ET THÉMATIQUES

En 2025, **quatre newsletters ont été diffusées afin d'informer les psychologues** des évolutions importantes concernant la profession, la déontologie et les activités de la Commission.

Les thématiques abordées portaient notamment sur :

- le **dossier patient** ;
- les **valeurs fondamentales du Code de déontologie** ;
- les **conséquences de la suppression du stage professionnel pour les psychologues cliniciens** ;
- ainsi que les **récentes évolutions institutionnelles de la Commission**.

COMMUNICATION AUTOUR DES ÉLECTIONS

L'organisation des premières élections de l'Assemblée des Représentants a nécessité un **travail d'information et d'accompagnement**.

Tout au long du processus électoral, des communications spécifiques ont été diffusées concernant :

- les **modalités de candidature** ;
- les **conditions de participation** ;
- le **fonctionnement du vote électronique** ;
- les **échéances électorales** ;
- ainsi que les **résultats du scrutin**.

Une attention particulière a été accordée à l'accessibilité des informations afin de permettre à l'ensemble des psychologues de participer au processus électoral dans les meilleures conditions.



Le « dossier patient » à la loupe

Autrefois, bien qu'il fût largement admis qu'il était essentiel de conserver une trace écrite des séances avec les patients, aucune obligation légale stricte n'encadrait la tenue d'un « dossier patient ». Cette situation a évolué depuis la reconnaissance des psychologues cliniciens comme professionnels des soins de santé. Aujourd'hui, deux lois principales en définissent le cadre :

- la **Loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé (LQS)** ;
- la **Loi relative aux droits du patient (LDP)**.

Il n'est donc pas surprenant que les questions liées au dossier patient figurent parmi les préoccupations les plus fréquemment adressées au service d'étude de la Commission des Psychologues. Quels éléments ce dossier doit-il contenir ? Combien de temps doit-il être conservé ? Qui peut y avoir accès ? Et qu'en est-il de sa version électronique ?

Dans cette newsletter, nous vous proposons des réponses claires et concrètes pour vous aider à gérer au mieux vos dossiers patients. Vous y trouverez des informations essentielles sur les obligations légales, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que sur les évolutions récentes dans ce domaine.

4 newsletters

Chères et chers psychologues,

Nous y voilà ! Les votes sont clôturés et nous avons le plaisir de vous dévoiler **les résultats des élections de l'Assemblée des Représentants** ! 🗳️

🗳️ Découvrez qui représentera votre section pour les **quatre prochaines années** :

Candidats élus

Un immense merci à toutes et tous pour votre participation et votre engagement dans ces élections dans la Commission des Psychologues. Grâce à vous, l'Assemblée des Représentants prend vie avec psychologues motivés et prêts à œuvrer pour notre Commission et notre profession !

Cette nouvelle équipe aura à cœur de porter votre voix et de faire avancer les enjeux de notre domaine.

Encore bravo aux élus et un grand merci à tous les candidats pour leur implication !

Bien cordialement,
La Commission des Psychologues

Ces communications ont permis de renforcer la diffusion d'informations pratiques et d'accompagner les psychologues face aux évolutions du cadre légal et professionnel.

INFORMER

LES PSYCHOLOGUES

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le site internet a continué à jouer un **rôle central dans la diffusion des informations** et l'accompagnement des professionnels.

Il constitue aujourd'hui un point d'accès essentiel pour :

- les [procédures d'inscription](#) ;
- les [informations déontologiques](#) ;
- les [communications institutionnelles](#) ;
- les [informations relatives aux élections](#) ;
- ainsi que les [actualités de la Commission](#).

Parallèlement, les réseaux sociaux ont été davantage mobilisés afin de soutenir les activités de la Commission et d'améliorer l'accessibilité des services proposés aux psychologues et aux citoyens.



Portail d'information



Inscription à la Commission des Psychologues

Utilisez l'outil ci-dessous pour soumettre votre inscription à la Commission des Psychologues.

[Conditions d'inscription](#) ➔

Avez-vous un master, une licence ou un doctorat en psychologie ?

Oui

Non

ACCOMPAGNER LA PROFESSION SUR LE TERRAIN

LES RENDEZ-VOUS DÉONTOLOGIQUES

L'année 2025 a marqué le lancement d'une nouvelle initiative : les « **Rendez-vous déontologiques** ».

**4 rencontres à
la Commission**

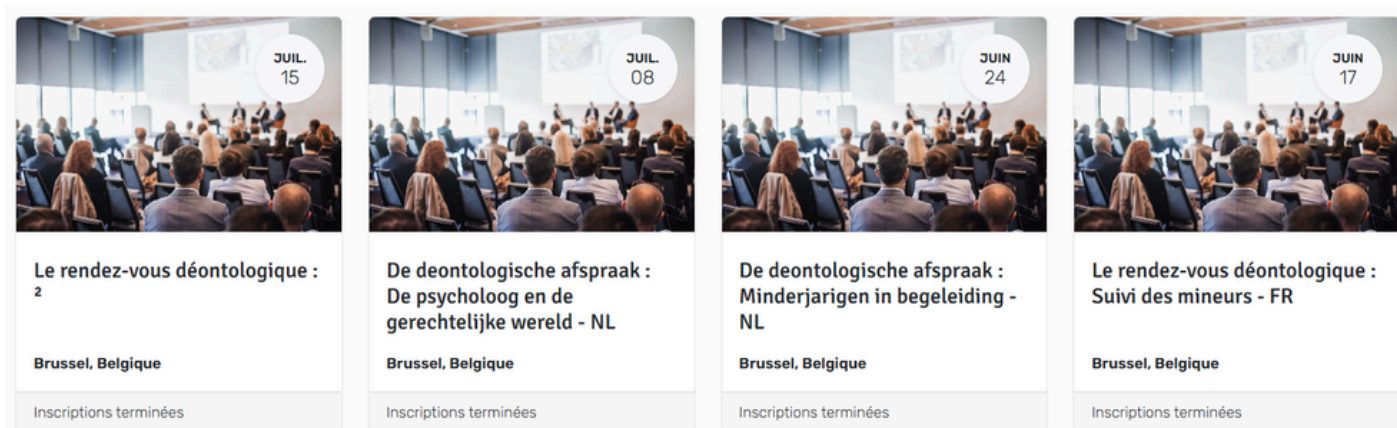
Ce format de rencontre vise à **favoriser les échanges directs entre psychologues autour de questions déontologiques** rencontrées dans la pratique quotidienne.

Dans un premier temps, **quatre rencontres** ont été organisées au sein des bureaux de la Commission (deux en français et deux en néerlandais) afin d'évaluer la faisabilité du projet et d'en tirer les enseignements nécessaires pour une éventuelle pérennisation.

Deux thématiques particulièrement récurrentes dans les questions adressées au service d'étude ont été retenues :

- l'**accompagnement des mineurs** ;
- et les **questions liées au monde judiciaire**.

L'initiative a rencontré un vif succès : les quinze places prévues pour chaque rencontre ont rapidement été réservées. Les échanges ont permis aux participants de discuter de situations concrètes avec leurs pairs et d'approfondir certaines questions déontologiques complexes.



Participants au Rendez-vous déontologique à la Commission des psychologues le 8 juillet 2025

ACCOMPAGNER LA PROFESSION SUR LE TERRAIN

ET PUIS DES RENCONTRES DIRECTEMENT SUR LE TERRAIN

Afin de permettre aux psychologues ne pouvant se déplacer à Bruxelles de participer à ces échanges, le service d'étude a également proposé d'**organiser des rendez-vous déontologiques directement sur les lieux d'exercice des professionnels**.

Entre juillet et décembre 2025, **huit rencontres délocalisées** ont ainsi été organisées, principalement dans des hôpitaux et des institutions ambulatoires réunissant des équipes pluridisciplinaires.

Cette initiative a suscité un intérêt important et certaines rencontres se sont poursuivies en 2026.

La Commission souhaite poursuivre le développement de ces espaces d'échange dans la mesure des ressources humaines disponibles, l'organisation de telles rencontres nécessitant un investissement conséquent.

**8 rencontres
directement sur les
lieux d'exercice**



RENFORCER LA VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE

AVIS ET INTERPELLATIONS

Au cours de l'année 2025, la **Commission des Psychologues s'est exprimée sur plusieurs sujets d'actualité** concernant la profession et les enjeux déontologiques, parfois à la demande du ministre de tutelle, parfois de sa propre initiative.

4 avis publiés

Les avis publiés ont notamment porté sur :

- la [réglementation de la profession de coach](#) ;
- la [mise à jour des codes NACE-BEL 2025](#) ;
- la [proposition de loi instaurant une obligation généralisée de signalement](#) ;
- les [risques liés aux « faux psychologues » générés par l'intelligence artificielle](#) ;
- ainsi que la [suppression du stage professionnel pour les psychologues cliniciens](#).

À travers ces prises de position, la Commission poursuit son rôle de référence institutionnelle sur les questions liées à la profession et à la déontologie.

📅 Septembre 2025



Avis de la Commission des Psychologues sur la mise à jour des codes NACE-BEL 2025

La Commission des Psychologues a été sollicitée par Madame la ministre Simonet afin de remettre un avis et des propositions concernant les codes NACE-BEL

📅 Octobre 2025



Avis sur la question de la réglementation de la profession de coach

La Commission des Psychologues estime que la réglementation de la profession de coach semble irréaliste.

UNE INSTITUTION PLUS VISIBLE ET PLUS PROCHE DES PSYCHOLOGUES

Les actions menées en 2025 s'inscrivent dans une volonté de renforcer la visibilité de la Commission et de développer une institution davantage connectée aux réalités du terrain.

L'amélioration continue des outils, des services et des canaux de communication constitue un élément essentiel de cette dynamique de modernisation.

SENSIBILISER LES FUTURS PSYCHOLOGUES

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation, **l'équipe de la Commission s'est rendue dans plusieurs facultés de psychologie** afin de présenter le rôle de l'institution et d'échanger avec les étudiants autour des enjeux liés à la profession.

En 2025, des interventions ont notamment eu lieu :

- à l'**Université de Mons** ;
- à l'**Université catholique de Louvain** ;
- à l'**Université de Gand** .
- et à la **VUB**.

Ces rencontres ont principalement porté sur :

- la **protection du titre de psychologue** ;
- les **enjeux déontologiques** ;
- le **rôle de la Commission** ;
- ainsi que les **responsabilités liées à l'exercice de la profession**.

À terme, l'objectif est de pouvoir développer ces interventions dans l'ensemble des facultés de psychologie en Belgique.



4 universités

PRÉPARER L'AVENIR

L'année 2025 a également marqué le **lancement d'une réflexion plus large concernant les missions, la vision et le positionnement futur de la Commission des Psychologues**.

Cette démarche vise notamment à :

- clarifier le rôle de l'institution ;
- renforcer la lisibilité de ses missions ;
- améliorer la cohérence des actions menées ;
- et mieux répondre aux attentes des psychologues et de la société.

À travers l'ensemble de ces projets, la Commission poursuit son objectif de construire une institution plus lisible, plus accessible et davantage tournée vers l'accompagnement des professionnels et la protection du public.

**Les travaux engagés
constituent une base
importante pour les
développements futurs
de la Commission.**

Déclaration mission et vision de la Commission des Psychologues

Objectif

Clarifier la mission, les valeurs et les actions de la Commission des psychologues afin de renforcer la confiance, la compréhension et la visibilité¹ de la profession.

« La psychologie, une discipline professionnelle au service de l'être humain et de la société »

Introduction – Pourquoi ce message ?

Dans un monde en mutation rapide, où de nombreux acteurs sont actifs dans le domaine de la psychologie, il est essentiel que le public sache qui sont les psychologues, ce qu'ils font et comment ils sont réglementés. La Commission des psychologues a la responsabilité importante de fournir au public des informations² correctes et transparentes à ce sujet.



FINANCES

GESTION

BUDGÉTAIRE

Malgré le changement de Bureau intervenu au cours du deuxième trimestre 2025, la **Commission des Psychologues a poursuivi une gestion rigoureuse et responsable des ressources de l'institution.**

Le résultat financier de **l'année 2025 s'inscrit dans la continuité positive des exercices précédents** et reflète les efforts entrepris ces dernières années afin de garantir une gestion financière stable, transparente et durable.

Dans le cadre de la professionnalisation progressive de la Commission et de la préparation du budget 2026, **le nouveau Bureau a également engagé un travail d'optimisation de la structure comptable afin d'améliorer le suivi des dépenses et le pilotage financier de l'institution.**

RECETTES		1 784 717,08
Inscriptions	1 775 717,00	
Divers	9 000,08	
DEPENSES		1 135 923,80
Services & Bien divers	623 653,30	
Location locaux	111 747,48	
Entretien et réparations	13 687,91	
Documentation	41 649,05	
Honoraires	120 536,87	
Jetons de présence et notes de frais	226 391,70	
Site web et IT	8 542,11	
Frais administratifs (traductions)	15 357,98	
Formations	1 828,20	
Services divers	83 912,00	
Coût de personnel	486 327,14	
Interim	0,00	
Salaires et congés	347 543,26	
ONSS	82 103,06	
Cheques de repas	10 488,00	
Divers	46 192,82	
Amortissements	25 943,36	
Autres frais d'exploitation		8 613,07
Produits financiers		2 744,96
Coûts financiers		2 370,21
Precompte mobilier		0,00
RESULTAT NET		640 554,96

NOUVELLES CATÉGORIES

Elles :

- obligent une identification claire des dépenses reprises dernièrement dans la catégorie « divers » ;
- déclinent, de manière plus claire, les postes généraux habituellement utilisés ;
- permettent, selon nos nouvelles obligations légales, à la Commission des psychologues de communiquer de manière transparente sur ses dépenses au terme de chaque trimestre auprès de l'Assemblée des Représentants.

Cette modification offre au trésorier et au comptable de la Commission des Psychologue un véritable outil de pilotage de la gestion financière de l'ensemble de notre organisme.

FOURNITURES
Téléphone, fax, GSM ...
Frais de port (timbres, machine à affranchir ...)
Fonctionnement Internet et Intranet
Documentation, ouvrages de référence
Matériel de bureau
Toner imprimante ...
Papier, imprimés ...
Maintenance photocopieur
Cantine
Frais des élections des conseils disciplinaires

ASSURANCES
Incendie
Responsabilité civile
Matériel

FRAIS IT
Achat matériel informatique
Software (Peppol, MS365, Odoo, Dropbox ...)
Nom de domaine, hébergement et stockage
Consultance, maintenance ...
Licences antivirus
Services divers (Worldline ...)

BÂTIMENTS
Loyer et charges locatives
Location mobilier
Entretien immobilier
Entretien mobilier
Réparations immobilier
Réparations mobiliers

COMPTE DES RÉSULTATS 2025

BUREAU - REPRESENTANTS - REUNIONS
Président (jetons de présence)
Vice-président, secrétaire, trésorier (jpd)
Représentants (hors Bureau, jdp)
Membres des groupes de travail (jdp)
Membres des conseils disciplinaires
Remboursements frais (transports)
Remboursements frais (lunches, restaurants ...)
Événements (cadeaux, fleurs ...)
Interprétariat et notes

SENSIBILISATION
Publications diverses (Moniteur, journaux ...)
Matériel "publicitaire" (Roll-ups, carnets ...)
Corporate (clés USB, carnets ...)
Sponsoring
RDV Déontologiques
Projet "narratif"
Projet de recherche

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
Immobilisations incorporelles (Website, BDD ...)
Immobilisations corporelles (meubles, ordi)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION
Autres taxes (régionale, via propriétaire, ...)

HONORAIRES
Avocats
Huissiers
Avis experts externes (juridique, gestion ...)
Etudes, analyses, audits ...
Comptable
Traductions
Secrétariat social

PERSONNEL
Rémunérations, charges sociales ...
Assurance (accident du travail)
Frais médicaux (attentia, pharmacie ...)
Chèques-repas / éco ...
Formations
Teambuilding
Remboursements frais (transports)
Remboursements frais (lunches, restaurants ...)
Événements (cadeaux, fleurs ...)
Personnel intérimaire

PRODUITS OPERATIONNELS
Cotisations des psychologues
Récupération frais de personnel
Récupération chèques-repas



PERSPECTIVES 2026



L'année 2025 a marqué une étape importante dans l'évolution de la Commission des Psychologues. Avec l'installation de la première Assemblée des Représentants élue et la mise en place d'une nouvelle gouvernance, **plusieurs changements structurants ont été engagés afin de soutenir le développement futur de l'institution.**

Au-delà des évolutions organisationnelles, cette année a également permis d'initier une réflexion plus large sur le rôle, les missions et le positionnement de la Commission. **Dans un contexte où la psychologie occupe une place croissante dans notre société, il apparaît essentiel de renforcer la lisibilité de l'institution, de clarifier ses missions et de continuer à développer des services accessibles, cohérents et adaptés aux besoins des psychologues comme du grand public.**

Les travaux engagés en 2025 se poursuivront au cours des prochaines années afin de consolider le fonctionnement de la nouvelle gouvernance, d'améliorer les processus internes et de renforcer la qualité des services proposés. Une attention particulière continuera à être portée à la simplification des démarches, à l'accessibilité des informations et à la qualité de l'accompagnement des professionnels.

La Commission poursuivra également son engagement en faveur d'une pratique psychologique de qualité, fondée sur le respect de la déontologie, la protection du public et la confiance dans les services psychologiques.

Les évolutions engagées cette année ouvrent ainsi une nouvelle phase dans le développement de la Commission des Psychologues. Elles constituent les bases d'une institution plus lisible, plus structurée et davantage connectée aux réalités du terrain.

L'année 2026 permettra de poursuivre cette dynamique de consolidation, de modernisation et de développement au service de la profession et de la société.

